

 Ecole de…………………………………………………

Madame, Monsieur le Maire,

Lors de son intervention au congrès des Maires de France, le président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires s’étalerait sur deux rentrées. Aujourd’hui, il apparaît que les conseils municipaux auraient jusqu’au 1er février prochain pour déclarer leur intention de passer à 4,5 jours ou de rester à 4 jours à la rentrée 2013. Si l’organisation de la semaine scolaire relève de l’Education nationale et du Directeur Académique des services l’Education nationale du département, les conseils d’école réunissant parents, enseignants et élus ne peuvent être tenus à l’écart de l’organisation scolaire que vous souhaitez proposer.

Pour nous, il s’agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves. Nous sommes également très attachés à ce que soit garantie l’égalité territoriale notamment dans l’offre des activités culturelles, artistiques ou sportives annoncées. Un partenariat confiant et serein est indispensable.

Dans ce cadre, notre conseil d’école doit participer activement aux choix de l’organisation du temps scolaire de la semaine et à l’élaboration éventuelle d’un projet éducatif territorial. Toute décision unilatérale n’est pas concevable.

C’est pourquoi nous souhaitons vous convier à une réunion exceptionnelle du conseil d’école pour nous informer au sujet de vos intentions concernant l’organisation de la semaine scolaire. A cette occasion, nous vous présenterons les raisons de notre désaccord avec le projet actuel qui ne porte aucune amélioration significative pour la réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants. Cette réforme ne peut être appliquée en l’état à la rentrée 2013. Elle doit être revue et renégociée.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur le Maire l’expression de nos respectueuses salutations.

 Les Enseignants